

Bruxelles, le 28 septembre 1976

SEC (76) 3372

AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE A DES P.V.D.
NON ASSOCIÉS

Document de travail des services de la Commission

relatif à l'utilisation du fonds de 20 MUC
inscrit au budget communautaire 1976

1. La Commission a transmis au Conseil, le 3 mars 1976 une communication (Doc. COM (76) 89), exposant les lignes directrices qu'elle se propose de suivre pour l'utilisation de la tranche 1976 du fonds de 20 MUC prévue au titre de l'aide financière et technique aux pays en voie de développement (PVD) non associés. Ce document est depuis lors en cours de discussion au Conseil. La Commission a entretemps demandé à ses services de prendre les dispositions nécessaires pour identifier des projets, répondant aux principes exposés dans sa communication et justifiés sur le plan technico-économique, de sorte à pouvoir prendre, le moment venu, les engagements nécessaires pour la mise en oeuvre des crédits réservés au titre du budget 1976 et de lui faire rapport avant la réunion du Conseil de Développement dont la date avait été initialement fixée au 22 septembre.

C'est ce rapport qui est repris ci-après et qui est présenté sous la forme de document de travail des services de la Commission reprenant les démarches engagées pour identifier les possibilités d'action de la Communauté, les principaux résultats obtenus, ainsi que les intentions de la Commission quant à la mise en oeuvre de cette phase expérimentale de l'aide aux PVD non associés.

L'expérience qui sera ainsi acquise devra permettre à la Commission de formuler, en 1977, des propositions de politique destinées à être présentées au Conseil et au Parlement pour examen et décision.

2. Les orientations retenues pour la mise en oeuvre du fonds (telles que le choix d'un nombre restreint de pays parmi les plus pauvres d'Asie et d'Amérique Latine, l'identification de projets exclusivement agricoles visant à améliorer la production et l'approvisionnement alimentaire, la préférence pour des actions directes et ponctuelles), les différentes conditions posées quant à son utilisation (telles que la volonté de ne pas préjuger l'avenir dans la première année considérée comme indicative, la nécessité de procéder à l'engagement de la totalité des crédits disponibles avant la fin novembre 1976, et de les dépenser avant fin 1977, etc..),

les délais très courts disponibles pour l'identification des projets, ont restreint la gamme des actions envisageables à deux directions principales :

- l'une consistant à prendre contact avec la Banque Mondiale et avec la Banque Asiatique de Développement (BAD), en vue de sélectionner des projets pouvant être financés de façon autonome par la CEE ou, à défaut, en cofinancement avec les deux Institutions ci-dessus; à cette fin, une mission a été organisée en août 1976;
- l'autre, qui a été engagée par la suite, consistant à approcher les Ambassades des pays bénéficiaires en vue de poursuivre l'identification de projets "autonomes", ^(cf. infra) ainsi que pour connaître la position des gouvernements sur les projets sélectionnés lors des contacts avec la Banque Mondiale et la BAD.

Les résultats obtenus à la suite de ces contacts sont décrits ci-après.

3. Contacts avec la Banque Mondiale et avec la BAD

Au cours des entretiens approfondis qui ont eu lieu au cours de la mission du mois d'août, ^{et} à l'exception d'un seul projet, il n'a pas été possible d'identifier parmi les opérations figurant déjà dans le "portefeuille" de ces deux Institutions, des projets "autonomes" pour la CEE suffisamment avancés et répondant de façon suffisamment satisfaisante aux autres critères retenus quant à l'utilisation des crédits destinés à l'assistance aux PVD non associés.

La possibilité a été également examinée avec ces deux Institutions de monter ex-nihilo des projets ne figurant pas jusqu'ici dans leur "pipeline". Cette solution a été néanmoins très rapidement écartée, en raison des délais trop longs d'instruction et de déboursement (pour la plupart supérieurs à 2 ans) que cela aurait entraîné.

Les entretiens ont également et finalement porté sur l'examen des perspectives en matière de cofinancement proprement dit. Cet examen a porté sur une cinquantaine de projets parvenus à un stade très avancé d'instruction. Il a permis d'identifier quatre projets qui répondent de manière satisfaisante aux critères retenus et qui figurent de ce fait sur la liste indicative préliminaire reprise en annexe.

Le recours à cette dernière formule doit cependant être considéré avec une certaine prudence. Ces projets se trouvant en effet par définition à un stade très avancé de leur instruction, l'intervention de la Communauté serait limitée au financement des coûts locaux à la charge des budgets publics des pays bénéficiaires. Il est vrai que les difficultés spécifiques qu'éprouvent les pays où sont localisés ces projets pour mobiliser les ressources locales nécessaires à leur réalisation peuvent être suffisamment graves et connues pour justifier, le cas échéant, un tel type d'intervention de la part de la Communauté.

Il n'en demeure pas moins que l'impact de l'action communautaire se fera davantage sentir dans le cas de financement de projets "autonomes", dont la mise au point (cf. infra : contacts avec les Ambassades, fonds pour études et assistance technique auprès de la BAD) doit constituer - aux yeux des services de la Commission - l'objectif prioritaire du programme de travail des semaines à venir.

4. Les contacts avec les Ambassades

Les contacts engagés avec les Ambassades (Sri Lanka, Indonésie, Inde, Pakistan, Bangladesh, Bolivie) ont été dans l'ensemble encourageants d'autant plus que les services de la Commission avaient déjà pris contact auparavant avec la majorité de ces pays. Les réactions enregistrées ont été :

- volonté très nette de collaboration avec la Commission pour parvenir à faire aboutir cette initiative de la CEE en vue surtout de ses implications à plus long terme (caractère pluri-annuel et accroissement des dotations du fonds notamment);
- préférence dans cet esprit pour les projets autonomes de la CEE, les cofinancements ayant été placés en seconde priorité.

Ces entretiens ont eu pour objet :

- de recueillir des précisions sur les projets que ces pays avaient antérieurement présentés;
- de suggérer des idées de projets, notamment dans le domaine de la construction de silos pour céréales et d'unités de reconstitution de lait.

A partir des entretiens qui ont eu lieu, les Ambassades contactées devraient être en mesure de présenter, dans les meilleurs délais, des notes descriptives détaillées qui permettront aux services de la Commission d'inclure les projets "autonomes" présentés par ces pays dans le programme d'action qu'ils prépareront pour la fin de septembre.

5. Ouverture d'un fonds pour études et assistance technique auprès de la BAD (Banque Asiatique de Développement)

Les "sondages" qui ont été faits auprès de la BAD à cet effet ont également été encourageants. Une liste d'études à financer a été remise par cet organisme à l'issue de la mission effectuée par les services de la Commission.

Ces premiers contacts seront poursuivis en vue de mieux définir avec la BAD les modalités d'utilisation du fonds que la CEE pourrait ouvrir.

6. En conclusion, une liste indicative préliminaire, résultant d'une première sélection des projets, est présentée en annexe. Les projets désignés comme "autonomes" dans cette liste, résultent des discussions avec les Ambassades. Les projets dits en cofinancement sont ceux qui résultent des contacts avec la BAD et la BIRD.

Ces projets ont ensuite été groupés en fonction de la rapidité avec laquelle les services de la Commission estiment, à l'heure actuelle, pouvoir intervenir : ont été considérés comme "projets immédiatement mobilisables" ceux pour lesquels l'aide communautaire devrait pouvoir être mise en oeuvre dans les délais fixés alors que pour les projets "éventuellement mobilisables", l'intervention de la CEE est sujette à certains préalables, dont notamment la possibilité de constituer un dossier approprié à temps. Il n'est pas exclu que cela soit encore possible pour quelques-uns de ces projets.

Par ailleurs, des contacts pris depuis un certain temps avec la FAO ont permis d'aboutir tout récemment à la présentation de deux projets qui se situent dans le cadre des programmes de constitution de réserves nationales de céréales (grain réserve programme) et sont localisés, l'un en Bolivie (coût total de l'ordre de 2,3 millions d'uc dont environ 2/3 en devises), l'autre au Bangladesh (coût 5,7 mio d'uc). Compte tenu de leur rapidité d'exécution et la simplicité de leur conception, ces projets ont été classés dans la catégorie des projets immédiatement mobilisables, bien qu'il n'aient pas pu faire encore l'objet d'un examen approprié.

Les projets immédiatement mobilisables pourraient représenter déjà, en tant qu'ordre de grandeur, un montant compris entre 27,1 mio d'uc et 28,8 mio d'uc.

Par rapport au montant des crédits inscrits au budget 1976, on peut donc, estimer qu'il y a, sous réserve d'une analyse plus poussée des dossiers, un excès de projets, qui pourrait, le cas échéant être reporté sur les années suivantes. Dans ce montant total les projets autonomes représentent plus de 16 m uc. Il n'est cependant pas exclu que d'autres projets, tous autonomes, puissent encore s'ajouter à la liste des projets immédiatement mobilisables, compte tenu notamment du fait que l'Inde et la Bolivie n'ont pas encore fait connaître leur position sur les projets que les services de la Commission leur avaient suggérés.

7. Programme indicatif

Si une décision devait être prise au stade actuel d'information et d'analyse des dossiers, sept projets semblent devoir être retenus (dont 5 autonomes) pour lesquels les montants indicatifs de la contribution de la CEE pourraient se présenter de la manière suivante :

Inde : deux projets

- contribution au budget de l'ICRISAT (Institut de recherche sur les céréales)	2 mio uc
- irrigation et développement rural	5 mio uc
Total	<u>7 mio uc</u>

Pakistan : un projet

- irrigation et développement rural	3 mio uc
-------------------------------------	----------

Bangladesh : un projet

- construction de silos (engrais et/ou céréales) 2 variantes	3 à 4 mio uc
---	--------------

Sri Lanka : un projet

- barrages collinaires	2,5 mio uc
------------------------	------------

Bolivie : un projet

- silos pour céréales	2,3 mio uc
-----------------------	------------

Banque Asiatique de développement

- financement d'études et d'assistance technique pour	<u>2 mio uc</u>
--	-----------------

pour un total de 20 mio uc (1)

(1) Selon le projet qui serait choisi au Bangladesh, il faudrait légèrement modifier les montants applicables à d'autres projets (Bolivie par exemple) pour arriver à 20 mio uc.

Les projets autonomes représenteraient, d'ores et déjà, dans cette liste environ 60 % du montant de l'aide prévisible de la CEE. Les services de la Commission continuent néanmoins de s'efforcer à développer les projets autonomes repris dans la catégorie des projets éventuellement mobilisables. Ceux-ci concernent des travaux de petite irrigation (barrages collinaires, hydraulique rurale) ou bien ont été conçus en coopération avec l'aide alimentaire (silos pour céréales et unités de reconstitution de lait).

A titre subsidiaire, deux projets à cofinancer avec la Banque Mondiale (irrigation et développement rural) pourraient être pris en considération au Pakistan et au Bangladesh, pour lesquels l'intervention de la CEE servirait à couvrir des coûts locaux dont le financement n'a pu être, jusqu'à présent, assuré par d'autres sources.

8. Opérations ultérieures

Cette liste préliminaire doit être précisée et complétée, notamment par les dossiers de projets autonomes qui pourront être encore communiqués par les Ambassades contactées. A la suite d'un examen plus approfondi des dossiers retenus, un programme d'action sera établi pour la fin de septembre. Au cours du mois d'octobre, l'instruction complémentaire des dossiers interviendra. Cette instruction pourra comporter - le cas échéant, dans de rares cas - des missions d'évaluation rapide sur place, et se terminera avant la fin du mois d'octobre de façon à ce que les décisions de financement puissent être prises suffisamment à temps pour que les crédits puissent être engagés avant la fin du mois de novembre.

LISTE INDICATIVE PRELIMINAIRE
DES INTERVENTIONS POSSIBLES

(en millions uc)

A) INDEProjets autonomes

1. Contribution au budget de l'ICRISAT
(Institut de recherche sur les céréales)
2. Silos pour stockage céréales
3. Irrigation (petits travaux tels que
barrages collinaires, puits etc.)
4. Usine de reconstitution de lait

Projets à cofinancer

1. Irrigation et développement rural de zones
affectées par la sécheresse (avec la BIRD)

TOTAL, INDE

B) PAKISTANProjets autonomes

1. Stockage de céréales
fruits et légumes
2. Usine de reconstitution de lait

Projets à cofinancer

1. Khairpur Tile : drainage, irrigation et
développement rural (avec la BIRD)

TOTAL PAKISTAN

C) BANGLADESHProjets autonomes

1. Construction de silos pour engrais
2. Unité de reconstitution de lait
3. Rénovation et expansion de l'Institut de
recherche sur le sucre
4. Silos pour réserves en céréales (avec la FAO)

Projets à cofinancer

1. Tubewell project (forage de puits et irrigation
avec la BIRD)

TOTAL BANGLADESH

	Projets mobilisables immédiatement	Projets mobilisables éventuellement.
	2	
		n.d.
		n.d.
		n.d.
	5	
	7	n.d.
		n.d.
		n.d.
	3	
	3	n.d.
	3	
		n.d.
		1,6
	4	
	1	
	8	1,6

	Mobilisables immédiat- ment	Mobilisables éventuelle- ment
D) <u>SRI LANKA</u>		
<u>Projets autonomes</u>		
1. Reconstruction de deux barrages collinaires à Ma Oya et à Mahadiulwewa	2,5	n.d.
2. Silos pour stockage de céréales		n.d.
3. Unité de reconstitution de lait		
<u>Projets à cofinancer</u>		
1. Walawe development (irrigation et dévelop- pement rural) avec la BIRD	2,3	
TOTAL SRI LANKA	4,5 - 5,5	-
E) <u>BOLIVIE</u>		
<u>Projets autonomes</u>		
1. Silos pour réserves de céréales (avec la FAO)	1,6 - 2,3	n.d.
2. Barrages collinaires		n.d.
3. Puits et hydraulique rurale		
<u>Projets à cofinancer</u>		
Néant		
TOTAL BOLIVIE	1,6 - 2,3	-
F) <u>BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT</u>		
Contribution en vue du financement d'études (E) d'actions d'assistance technique (AT) dans les pays ci-dessus et d'autres d'Asie et d'Amérique Latine	2,-	-
TOTAL BAD	2,-	-
G) <u>INDONESIA</u>		
<u>Projet autonome</u>		
Projet pilote : développement du soja	1,-	-
TOTAL INDONESIA	1,-	-
Grand total, tous pays	27,1 - 28,8	1,6
dont		
Projets autonomes	16,1 - 16,8	1,6
Projets à cofinancer	11,- - 12,-	-